

## **Séance du 12 décembre 2016**

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés:15

Absents : ./.

Date de convocation : 2 décembre 2016

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP, Franck LANG Adjoint  
Mmes et MM. Christophe BALL, Pascal MAILLET représenté par Bernard LIENHARD,  
François JANSEM, Muriel GAAB, Brigitte VACELET, Annette FLECK, Guillaume  
SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER, Antoine BURG, Christian SUSS représenté par Yvette  
HOLTZMANN, Mireille ADAM.

Absent : ./.

### **DELC-084-2016 : Salle Polyvalente : réparation de l'aire de jeux**

Suite au contrôle de maintenance de l'aire de jeux, la société SATD nous a fait parvenir un devis pour l'ensemble des réparations à effectuer afin que celle-ci reste aux normes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder aux réparations nécessaires sur les jeux pour enfants ;
- confie les travaux à l'entreprise SATD sise ZA rue Creuse Fontaine à Russ, pour un montant d'environ 773 € HT ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune ;
- autorise le maire à signer tous les documents administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-085-2016 :Entretien des arbres et arbustes de la commune pour la saison 2017**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se positionner, pour l'entretien des arbres et arbustes de la commune, pour permettre à l'entreprise retenue de planifier les travaux pour le printemps à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise « Jardins GOTTRI » sise 16

rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 3 785 € HT pour la saison 2017,

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune,
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-086-2016: Entretien des entrées de village pour la saison 2017**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, comme pour les années précédentes, de souscrire un contrat d'entretien pour les espaces verts autour de la salle polyvalente et ceux aux cinq entrées du village ainsi que pour le désherbage manuel des massifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise ENTRAIDE EMPLOI, 1 rue de Steinbourg à 67700 Monswiller, l'entretien des espaces verts de la commune au prix de 3 200 € nets maximum pour 9 passages pendant la saison 2017 et 4 passages de désherbage manuel des massifs,
- demande à l'entreprise de prévenir la mairie au moins 48h avant leur date d'intervention,
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-087-2016: Acquisition mobilier mairie**

Les travaux intérieurs de mise aux normes de la mairie de Minversheim étant à présent réalisés, il convient encore d'équiper la salle des mariages, qui est également la salle du conseil municipal, et de remplacer le mobilier dans l'espace accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise TERTIA, 1A rue Pégase à 67960 Entzheim, la fourniture des équipements suivants :
  - 2 chaises de bureau
  - 1 bureau avec caisson roulant
  - 4 tables rectangulaires, pliables et empilables
  - 2 tables en demi-lunes, pliables et empilables
  - et 16 chaises,pour un montant total de 8 491,92 € HT
- précise que les crédits sont inscrits au budget 2016 de la Commune,
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-088-2016: Attribution des biens communaux vacants**

Suite à la réunion de la commission des biens communaux du 12 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer comme suit les biens communaux vacants :
  - o Section 8 parcelle 31 de 12,18 ares à Mme Stéphanie FORNES domiciliée 1 Route d'Alteckendorf à Minversheim
- précise que la location est faite pour la durée du contrat en cours, à savoir jusqu'au 10 novembre 2023.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-089-2016: Attribution des biens communaux vacants**

Suite à la réunion de la commission des biens communaux du 12 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer comme suit les biens communaux vacants :
  - o Section 24 parcelle 329 de 18,19 ares à M. Julien SCHEER domicilié 78 Rue Principale à Minversheim
- fixe la location pour la durée du contrat en cours, à savoir jusqu'au 10 novembre 2023.

(Vote : 14 voix pour, 1 abstention)

### **DELIC-090-2016: Travaux mairie- école : avenant Lot 5**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°5 : Revêtements de sol souples

**Attributaire** : entreprise BDR SARL sise 4 rue Adam et Eve à 67400 Illkirch

Marché initial du 21 juin 2016 - montant : 4 928,07€ HT

Avenant n° 3 - montant : 370,72 € HT

Nouveau montant du marché : 6 168,59 € HT

Objet : Pose d'un ragréage et mise en place d'un revêtement de sol dans le dégagement et les « wc handicapés », initialement prévu en carrelage, mais les travaux d'enlèvement du revêtement existant ont révélés la présence sous celui –ci d'un sol en bois ( parquet), il était impossible de poser du carrelage à cet endroit.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux